



# DOSSIER DE FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Décret n° 98-844 du 22 décembre 1998 modifié

Décret 2006-475 du 24 avril 2006 (effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006)

Pour les agents dont le conjoint est également fonctionnaire  
et dont l'arrêté de mutation porte droit à remboursement,

**un dossier séparé sera établi, les enfants et ascendants n'étant pris en charge  
que sur un seul dossier.**

Je déclare sur l'honneur que les renseignements portés sur le formulaire sont exacts. Conformément aux dispositions du code pénal, il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7.

**POLE FINANCIER**  
Bureau 3 – Porte 444

BUREAU DES VOYAGES  
MISSIONS ET  
DEPLACEMENTS

NOM ..... NOM PATRONYMIQUE..... Prénom.....

Grade et emploi : .....

Numéro NUMEN

Date naissance

N° Sécurité sociale

### Cadre réservé à l'administration

Dossiers traités par :

PBE ou créancier : .....

1° Avis de mutation n° du .....

article 24§I  (majoration 20 % : 120 %)      24§II  (minoration de 20 % : 80 %)

article 26  (100 %)

Situation en matière de logement en Nlle-Calédonie    non logé  (art 40)    logé non meublé  (art 40)  
logé meublé  (art 39)

**Marielle  
CHALANDON**  
Téléphone :  
**(687) 26 61 55**  
Télécopie :  
**(687) 26 61 06**

Email :  
[mchalandon@ac-noumea.nc](mailto:mchalandon@ac-noumea.nc)

**Liza EURISOUE**  
Téléphone :  
**(687) 26 61 48**  
Télécopie :  
**(687) 26 61 06**

Email :  
[liza.eurisuouke@ac-noumea.nc](mailto:liza.eurisuouke@ac-noumea.nc)

Date de prise de fonction dans le poste que vous quittez : ..... Etablissement : .....

Date de prise de fonction dans le nouveau poste : ..... Lieu d'affectation : .....

Adresse de l'ancienne résidence familiale : .....

Adresse de la résidence familiale en Nouvelle-Calédonie : .....

Situation de famille : célibataire  / marié(e)  / veuf(ve)  / divorcé(e)  / pacsé(e)  / concubin(e)

Agent marié :    ♦ le conjoint est-il muté ?    Oui     Non

♦ profession du conjoint : .....

♦ nom et adresse de son employeur : .....

22 rue Dézarnaulds  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

### PERSONNE(S) A CHARGE ACCOMPAGNANT LE FONCTIONNAIRE **DANS SON POSTE D'AFFECTATION** (OU QUI LE REJOINDRA(ONT) DANS LES SIX MOIS A COMPTER DE SA DATE D'INSTALLATION)

Désignation	Nom et prénom	Date de naissance	Observations
<b>Conjoint</b> (Nom de naissance)			
<b>Enfants à charge :</b>			
(1)			
(2)			
(3)			
(4)			
<b>Ascendants à charge vivant ordinairement sous le toit de l'agent</b>			

*Certifie sur l'honneur l'exactitude des diverses déclarations énoncées dans le présent état*

DOSSIER DEPOSE LE :

Fait à ..... le .....

**Signature :**

**ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT**

Je soussigné.....

Fonction.....

Atteste que Monsieur, Madame .....

occupant les fonctions de .....

Etablissement, organisme.....

- Ne perçoit aucune indemnité au titre des frais de changement de résidence (frais de transport de mobilier ou de bagages – transport des personnes).
- Perçoit une indemnité au titre des frais de changement de résidence (frais de transport de mobilier ou de bagages – transport des personnes).

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ....., le ..... / ..... / 20.....

Cachet et Signature

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RESIDENCE SUR LE TERRITOIRE**

**(A remplir par le conjoint)**

Je soussignée(e)     M.         Mme         Melle.....

atteste résider avec     M.         Mme         Melle.....

en situation de         Mariage     Concubinage     Pacs

Avec mes enfants (Nom – Prénom) : .....

: .....  
: .....  
: .....  
: .....

Avec mes ascendants (Nom – Prénom)

: .....  
: .....  
: .....  
: .....

A l'adresse suivante : .....

.....

Fait à ....., le ..... / ..... / 20.....

(signature)

*Art. 66 du décret 98-844 du 22 décembre 1998*

*le paiement des indemnités prévues aux articles 39 et 40 est effectué sur demande présentée par le bénéficiaire **DANS UN DELAI D'UN AN AU PLUS TARD, A PEINE DE FORCLUSION**, à compter de la date de son installation dans sa nouvelle résidence administrative ou de son retour à sa résidence habituelle.*

## **LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**

### **L'état des frais de changement de résidence dûment complété**

- Le(s) billet(s) d'avion et les talons des cartes d'embarquement (***Originaux***)
- L'arrêté de mutation
- L'attestation de non paiement de l'indemnité des frais de changement de résidence par l'académie d'origine
- L'ORIGINAL du R.I.B. **Ces mêmes coordonnées bancaires devront être transmises auprès du bureau des rémunérations.** (un RIB local est vivement conseillé)
- L'attestation visée par le chef d'établissement et l'agent comptable pour les personnels logés en établissement en Nouvelle-Calédonie (portant mention « meublé » ou « non meublé »).

### **Pour les trajets PRE-ACHEMINEMENT PROVINCE-PARIS et DOM-PARIS**

- Facture acquittée originale du voyageur pour les agents ayant fait l'avance du(s) billet(s)
- **LES ORIGINAUX** du (des) billet(s) d'avion, billets ou attestation(s) de prix SNCF, ticket(s) d'autocar, RER, RATP, Ferries.

*RAPPEL : sont remboursés uniquement les frais de transports en commun. Les remboursements de taxi et de location de voiture sont donc exclus de ce dispositif. Ils pourront être néanmoins pris en charge sur la présentation de l'attestation de prix SNCF 2<sup>nd</sup>e classe pour le trajet équivalent sur la période concernée).*

### **Pour les trajets POST-ACHEMINEMENT NOUMEA-ILES**

- **LES ORIGINAUX** du (des) titres de transport

### **Pour les agents mariés pacsés, en concubinage, fournir en plus :**

#### **Conjoint et enfants :**

- La copie de l'extrait de l'acte de mariage
- La copie du contrat du PActe Civil de Solidarité ou de concubinage  
*NB : pour le concubinage, liste des pièces supplémentaires en annexe*
- La photocopie du livret de famille actualisé
- Le(s) certificat(s) de scolarité de Nouvelle-Calédonie pour les enfants scolarisés
- Eventuellement, extrait du jugement de divorce ou de séparation attestant de la garde effective du ou des enfants.

#### **Ascendants :**

- L'avis de non-imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au nom de l'ascendant de l'agent ou de son conjoint.
- Photocopie du livret de famille de l'ascendant attestant du lien de parenté de celui-ci avec l'agent ou son conjoint.

***Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés***

## Pièces à fournir pour le concubinage

### **Certificat de concubinage de la Mairie**

(si certaines Mairies délivrent encore ce document, d'autres comme la Mairie de Nouméa ne le délivrent plus)

*Ce certificat n'est pas suffisant pour attester d'une vie commune en ménage.*

**ET**

### **Déclaration sur l'honneur indiquant sur le même document :**

- l'état civil des deux membres formant le ménage en concubinage
- signature de chacun des concubins
- mention indiquant que « *toute déclaration fausse ou mensongère entraîne l'interruption immédiate du versement en cours et le reversement des montants indûment perçus* ».

**ET**

**Photocopie des pièces d'identité de chacun des concubins**

**ET**

### **Photocopie de l'avis d'imposition de chacun des concubins**

(le bureau des traitements s'attachera à vérifier que les deux membres du ménage résident bien sous le même toit)

### **A DEFAUT (de l'avis d'imposition)**

#### **1/ déclaration des revenus annuels**

(en cas de 1<sup>ère</sup> imposition sous le « régime » du concubinage)

#### **2/ toute autre pièce attestant de la vie commune des membres qui composent le ménage en concubinage**

(quittance loyer, facture électricité, compte bancaire joint etc. ...)

**NB** : Pour le **PACS**, joindre le document de Pacte Civil de Solidarité obligatoirement remis lors de la signature de ce contrat.

Aucun versement ne pourra être justifié sans la production des pièces indiquées ci-dessus.